

<https://snetap-fsu.fr/Protocole-CFAA-CFPPA-vers-une-reprise-des-negociations-initiee-par-la-DGER.html>



# Protocole CFAA /CFPPA : vers une reprise des négociations initiée par la DGER

- Les Dossiers - Formation adulte - apprentissage -



Date de mise en ligne : lundi 2 décembre 2019

---

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

---

Mardi 26 novembre 2019, la [DGER](#) a reçu le SNETAP [FSU](#) pour « sortir de l'impasse » concernant les négociations sur la partie 2 du protocole CFAA /[CFPPA](#) (partie sur le temps de travail, la rémunération...).

**Après avoir précisé que les acquis du protocole de 98 constituait « un socle social sur lequel elle ne reviendrait pas » à propos du temps de travail dans la fourchette 648h- 774h**, la DGER a annoncé qu'elle était prête à faire de nouvelles propositions sans sortir du cadre réglementaire des 1607h imposées par la loi ; **l'espace de discussion se fera au travers des coefficients des heures de face-à-face.**

Le SNETAP FSU a fait valoir sa volonté d'avancer mais pas à n'importe quelles conditions qu'il s'agisse du temps de travail ou de la rémunération, en rappelant que les salarié.es n'étaient pas responsables des difficultés financières des centres. Le Snetap-FSU a indiqué que la fourchette 648-774 h datait de 1998 et qu'il était nécessaire de l'actualiser au regard des évolutions réglementaires sur le temps de travail des agents de droit public, en leur faveur.

Dans l'attente de ces discussions qui reprendront officiellement début 2020, le SNETAP FSU a aussi demandé à la DGER de donner des instructions aux directeurs-trices d'établissement qui essaient de faire passer dans l'urgence les modifications de protocole, la plupart du temps au détriment des conditions de travail des agents. La DGER a précisé qu'elle avait déjà donné cette instruction en juillet dernier.

Je vous rappelle l'engagement du ministre, dans son courrier du 17 mai 2019 aux organisations syndicales à ce que les négociations sur le nouveau protocole aboutisse à une amélioration globale des conditions d'emploi en termes de formation et de rémunération, en cohérence avec les niveaux de qualification. Vous veillerez à ce que les nouveaux recrutements s'inscrivent dans cette perspective.

Penser collectif, agir collectif. Plus fort ensemble, il n'est pas trop tard pour se syndiquer :

" <https://www.snetap-fsu.fr/Agent-es-de-CFAA-CFPPA-agissons-ensemble-Je-me-syndique-au-SNETAP-FSU.html>

" <https://www.snetap-fsu.fr/Adherez-au-Snetap.html>